



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 décembre 2021

Le 07 décembre 2021 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Nexans dûment convoqué le 1^{er} décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François JEANTE, Maire.

Présents :

Isabelle FRANZ, Marylène DUSSUTOUR, Kristy CAMMAERTS, Stéphanie VALLEJO-PASQUET, Jean-François JEANTE, Pascal CASERIS, Roger PERAUD, Julien BARRUTAUD, Serge CAMUS, Daniel COTS, Jimmy GREIL, Pascal MOHEN.

Absents excusés : Christine GUTIERREZ, Jean-Marie LEFEBVRE, Jean-Louis VIARGUES.

Procuration : Christine GUTIERREZ à Isabelle FRANZ, Jean-Marie LEFEBVRE à Marylène DUSSUTOUR, Jean-Louis VIARGUES à Jean-François JEANTE

Secrétaire de séance : Marylène DUSSUTOUR

Début de séance : approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 16 novembre 2021.

Délibération n°2021-47

Objet : Assurance statutaire du personnel

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer le ou les contrats CNP Assurances pour l'année 2022.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : (si pas unanimité)

Délibération n°2021-48

Objet : Délibération des taux de promotion pour les avancements de grade

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Si le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 26 novembre 2021

Le Maire propose à l'assemblée,

- de fixer le ou les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratios « Promus/ Promouvables » (%)
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	100 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal
Adopte la proposition d'avancement de grade.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : (si pas unanimité)

Délibération n°2021-49

Objet: Recrutement agent technique pour accroissement temporaire d'activité

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour *accroissement temporaire d'activité*

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

Le recrutement direct d'un agent contractuel occasionnel pour une période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 août 2022 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique affecté au service scolaire.

Pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures. La rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 340.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel des contrats d'engagements dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : (si pas unanimité)

Décision modificative DM 02-2021

N° SIRET : 21240472700019	Décision Modificative	Département : Dordogne
Etablissement : MAIRIE SAINT NEXANS	Année 2021	Poste Comptable : TRESORERIE BERGERAC
Budget : PRINCIPAL	Page n° 1	Date de Séance : 07/12/2021

Virement de crédit
N° 02

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet de la DM : **Virements de crédits 02-2021**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERT° EQUIPEMENT NON INDIVIDUAL		1 100,00		1 100,00
Bâtiments et installations			2041582	1 100,00
Installat° générales, agencemts & aménagmts divers	2181	1 100,00		
DEPENSES - INVESTISSEMENT		1 100,00		1 100,00

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : (si pas unanimité)

Divers :

- La Calandretta de Bergerac, Ecole Associative laïque qui base son enseignement sur le bilinguisme et la pédagogie Freinet depuis 2014 sollicite une aide entre 800 et 1000 € le CM décide de ne pas donner suite à cette demande.

Location Foyer (COVID 19) :

- Le contrat de location du foyer de BLANC Isabelle pour les le 18 et 19 décembre a été annulé.

En attente des prochaines directives en raison du COVID 19 pour pouvoir mettre la salle à la location.

SIAS :

- Isabelle FRANZ a fait un résumé de la réunion du SIAS :

- L'aide à domicile pour : 2021 → 21,90 €
2022 → 22,95 €

- Les petits bricolages est à 27,40 € et pour le week-end 27,80 €.

- Les repas pour : 2021 → 9,10€
2022 → 9,25 €

Jeudi 9 décembre prochaine réunion Prigonrieux.

Les repas pour les plus de 80 ans :

Le repas du mercredi 8 décembre a été annulé pour cause de la 5^{ème} vague du COVID 19.

Le portage des repas a été fait à domicile, 21 paniers repas ont été portés par les élus.

Le rendez-vous de 11h30 a été fixé pour la répartition des repas à distribuer.

Les Élus : Jean-François JEANTE, Roger PERAUD, Daniel COTS, Julien BARRUTAUD, Isabelle FRANZ, Marylène DUSSUTOUR, Pascal CASERIS, Stéphanie VALLEJO-PASQUET, Christine GUITIERREZ.

Projet Pôle Santé :

Le plan ATEMCO a été présenté par Daniel COTS.

Les ordures ménagères :

La commune de Saint-Nexans votera pour le porte à porte pucé au Conseil Communautaire.

Les voiries :

Le Conseil Municipal a pris connaissance du dossier de la CAB : le financement de la compétence de la voirie.

P.L.U.I O.A.P :

Monsieur le Maire a reçu le 3 décembre Madame SANVOISIN et Madame FAGETTE responsable du Service Urbanisme de la CAB et Monsieur BORDENAVE Vice-Président de la CAB chargé de l'Urbanisme.

La séance est levée à 21h00.